

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION : Commune de **BRIONNE** (Département de l'Eure – Communauté de Communes Bernay Terres de Normandie").

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : Sous réserve de la production d'une délibération par le Conseil municipal sollicitant l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN : Anciens logements sociaux désaffectés (pour partie incendiés) édifés sur les parcelles cadastrées section **AL 283 et 615p**, pour une contenance de 4 836 m².

PLU : En cours : zone UC

PROJET : Après intervention au titre du fonds friches il est prévu un projet à destination habitat.
Densité : 10 logements / ha

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **20 février 2018 – Avis favorable**

PROPRIÉTAIRE : **Eure Habitat**

ÉVALUATION DOMANIALE : En cours d'actualisation.
7/11/2016 : AL 283 pour 12.000 € et AL 615p pour 50.000 €

IMPUTATION : **Compte n° 943 050 – BRIONNE "Immeubles Les Violettes et FRPA"**
Enveloppe projet : 66 000 €

ROUEN le 09 mai 2018

17 MAI 2018

**l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"**


Dominique LEPETIT

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL